



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/NOV/166	OBJET : TARIFS DES ACTIVITES « SENIOR » POUR L'ANNEE 2019
<u>Date du conseil municipal</u> 05/11/2018	
<u>Date de la convocation</u> 29/10/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 13/11/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 octobre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Michel VEUX représenté par Alain VELLER
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT représentée par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Medhi BENSALÈM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181108-2018-NOV-166-
DE
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2014/002 en date du 12 mars 2014 du Conseil d'administration du C.C.A.S. relative à la participation des retraités aux activités et aux sorties organisées par le C.C.A.S.,

VU la délibération n°2015/JAN/012 en date du 26 janvier 2015 du Conseil municipal relatif au transfert de la gestion financière des prestations « activités et séjours » des seniors et retraités sur le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de réévaluer les tarifs des activités et séjours des seniors et retraités pour l'année 2019,

CONSIDERANT la volonté de la commune à poursuivre la politique sociale relatif aux loisirs du public senior,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances du 29 octobre 2018,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

DECIDE que les tarifs pour les séjours « vacances » à destination des seniors et des retraités, seront définis en fonction du pourcentage du coût de la participation individuelle déterminé par le barème suivant :

	<u>Ressources personne seule (net imposable)</u>	% restant à charge du participant
1^{ère}	Inférieures à 833 € (<i>seuil ASPA</i>)	20 %
2^e	833 € à 982 €	50 %
3^e	982 € à 1268 €	75 %
4^e	+ 1268 €	95 %
Extérieur		100 %

	<u>Ressources couple (net imposable)</u>	% restant à charge du participant
1^{ère}	Inférieures à 1293 €	20 %
2^e	1293 € à 1490 €	50 %
3^e	1490 € à 1740 €	75 %
4^e	1740 € et plus	95 %
Extérieur		100 %

ARTICLE 2 :

DECIDE que le tarif unique pour les sorties à destination des seniors et des retraités, sera de 70 % du coût de la participation individuelle, transport compris.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181108-2018-NOV-166-
DE
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018

ARTICLE 3 :

DECIDE que la participation demandée au public senior et retraité pour l'achat d'une place de séance au cinéma de la « Bergerie » de Nangis est défini en fonction du « tarif spécifique » relatif aux activités du service culturel de Nangis.

ARTICLE 4 :

DIT que les recettes seront inscrites au budget, section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 novembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181108-2018-NOV-166-
DE
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018

